MARIE ADELAIDE CAIGNET ARC LES GRAY 1804- PARIS 1875

LES MAUX ET LES MOTS DE TULLIE

JANNIOT Claude Mars = Avril 2021

1) ORIGINE FAMILIALE

Le 19 février 1800 (30 Pluviose de l'an VIII), dans la commune de Mirebeau en Côte d'Or, le graylois de naissance, Marie Joseph Caignet, 23 ans, veuf d'un premier mariage, prend pour épouse Marie Dubief, 21 ans la fille d'un marchand du village. Le couple s'installe à Arc les Gray, près du port de Gray, endroit ou le jeune marié exerce la profession de commissionnaire dans le négoce de son père Jean Baptiste.



Une partie du territoire de la commune d'Arc et le port de Gray, à droite. Cadastre Napoléonien de 1813. (Archives numérisées de Haute-Saône)

Installé à Arc à proximité de la Saône, proche de ce qui deviendra le quai Villeneuve à Gray, la famille s'agrandira par quatre fois entre 1804 et 1811. L'ainée de ces quatre enfants sera une fille répondant au prénom de Marie Adélaïde née le 6 avril 1804 (16 Germinal de l'an XII). La jeune fille sera plus tard surnommée Tullie et c'est une partie de sa vie que je vous propose ici de découvrir.

Juste avant de vous conter le parcours de notre héroïne, attardons nous quelques instants sur le reste de sa fratrie et une curiosité de l'Etat civil. Si Tullie est effectivement née à Arc, ses frères et sa sœur sont pour leur part enregistrés à l'état-civil de Gray, alors que le domicile des parents était resté inchangé. Cette différence de lieu de naissance s'explique par la mise en application d'un décret impérial du 14 février 1806. Répondant favorablement à la demande des élus graylois, Napoléon réunissait les trois communes de Gray, Arc et la maison du Bois en une seule. Cette union entre les trois communes perdurera quelques années avant d'être dissoute par le roi Charles X en août1827. La maison du Bois sera alors rattachée définitivement à la commune d'Arc-Les-Gray.

M. Desloye rappelle la déclaration de M. Jobard, de laquelle il résulte que c'est à partir de 1827 seulement qu'Arc a formé une commune distincte de celle de Gray. Mais, dit l'orateur, la réunion des deux communes, qui a cessé en 1827, ne durait que depuis 1806. Arc formait une commune et possédait toute la rive droite de la Saône. En 1827, des représentants des deux communes arrêtèrent les conditions de la nouvelle séparation, et, dans cette convention, le port fut abandonné à la ville de Gray.

Délibération du conseil général de Haute-Saône.

Un peu moins de trois ans après celle de Marie Adélaïde, la naissance d'un garçon, Paul Joseph Alphonse, le 29 janvier 1807, viendra combler les espoirs du père concernant sa lointaine succession à la tête de ses affaires. Pour assurer un peu plus la postérité du nom et du négoce, un second fils Gustave, naîtra le 20 février 1811. Auparavant, le 16 août 1809 Tullie aura la joie d'accueillir sa cadette Claire Eugénie Hyppolite.

2) UN MARIAGE SOUS CONTRAT

Selon toute vraisemblance, c'est dans les communes de Gray et Arc réunies que Marie Adélaïde grandira et recevra l'éducation de jeune fille de bonne famille, qui plus tard lui permettra de trouver des éditeurs pour publier ses écrits. Nous retrouvons trace officielle de notre jeune fille, le 30 juin 1825. Quelques temps avant ce jour de noce, celle que l'on surnomme Tullie à rencontré à Gray un certain Gilles Bernard Moneuse, pharmacien de son état.



Estampe de l'Hôtel de ville de Gray avant 1850

Le jeune marié né à Dijon est le fils d'un négociant en bois de la capitale bourguignonne, il est âgé d'un peu moins de 24 ans. Le père du marié est présent au mariage, sa mère absente à donner pouvoir de signature à son époux par un acte notarié. Le jeune marié à pour témoin, son beau-frère, François, Alexandre Boenickhausen dit EIFFEL, qui sera sept ans plus tard l'heureux papa d'un petit garçon. Ce rejeton prénommé Gustave, devenu ingénieur se fera universellement connaître par ses travaux, dont le plus célère sera la dame de fer parisienne qui porte son nom...

Comme il est d'usage à l'époque entre deux parties relativement aisées, il est établi un contrat de mariage. Dans la corbeille de mariage, Caignet père, accorde à sa fille une dot de 5000 francs. De son côté la part du marié est défini comme suit :

Un établissement de pharmacie évalué 6000 francs. Une soeur aînée constituait en outre au futur une somme de 3000 francs, payable après elle. Indépendamment de ces apports ostensibles, Moneuse disait sous la foi du secret, qu'il possédait, une rente de 600 francs, une dette d'honneur que lui payait régulièrement la famille du duc de Bassano, pour un dévouement chevaleresque: qu'il aurait eu à propos d'un duel pour l'honneur d'une parente de l'ancien ministre de Napoléon.

Les garanties financières de Moneuse paraissaient solides, mais dans les faits, le prince charmant se révéla être un manipulateur. L'actif de la pharmacie du contrat de mariage cachait en fait un passif supérieur au 6000 francs de l'actif déclaré. La rente du duc de Bassano, s'avèrera au final n'être que pure invention. Quelques temps plus tard Marie Adélaïde apprendra également que Moneuse s'était vanté auprès de ses amis d'épouser la belle pour se renflouer

La tromperie financière découverte à posteriori aurait pu être adoucie par un comportement amoureux ou courtois. Moneuse ne se donna même pas la peine de donner le change, dès le lendemain des noces, notre candide Tullie eu un rude aperçu de ce que serait sa vie avec ce triste sieur. Durant plus de sept années, Tullie endurera toute une série de maux, qui sont parvenus jusqu'à nous à travers la Gazette des Tribunaux de 1833. Dans ce journal nous pouvons lire les détails des plaidoiries de son avocat à propos de sa demande de Séparation de Corps, faite au tribunal de première instance de Paris.

3) LES PREMIERS MAUX DE TULLIE

Le lendemain soir du mariage, l'irascible Moneuse invectiva si cruellement Tullie, qu'elle en fut immédiatement saisie d'une fièvre violente. Loin d'être affligé par l'état de santé de son épouse, il ne leva pas le petit doigt pour l'améliorer.

Il poussa la cruauté jusqu'à lui refuser ces consolations qui sans coûter le moindre dérangement à celui qui les donne, procurant à l'épouse qui les reçoit autant de soulagement que les soins euxmêmes. Il fit plus, il abusa de la faiblesse de cet enfant, jusqu'à lui ordonner de coucher au pied de son lit, sur le parquet, parce qu'il voulait, disait-il, l'avoir près de lui, mais reposer tranquillement. Elle obéit! et ce fut à elle un grand tort. Car cette résignation angélique donnait à Moneuse la mesure de ce qu'il pouvait oser.

Dans cette époque reculée, l'énorme majorité des femmes, victimes de violences pudiquement appelées domestiques, subissaient sans se plaindre. Comme tant d'autres avant elle, notre grayloise ne se rebellait point contre le pouvoir tout puissant du mâle dominant encore fortement ancré dans les mentalités et conforté par les lois.

Victime résignée, elle ne proférait pas une seule plainte. Loin de là, elle tenait à ce que dans la ville, dans sa famille surtout, tout le monde la crut heureuse. Elle espérait à force de générosité triompher d'une bizarrerie si cruelle.

Poursuivant dans le mauvais goût, Moneuse se mit en tête de poursuivre de ses assiduités, la sœur cadette de Tullie alors âgée de seize ans.

Elle trouva une lettre passionnée adressée par son mari à cet enfant. La jalousie vint se joindre dès lors à tous ses chagrins.... Et quel tourment dans cette jalousie qui brisait sa plus ancienne et sa plus douce affection! Elle osait à peine s'avouer à elle-même cette affreuse révélation, lorsqu'un jour, elle arrive au bruit d'une scène qui avait lieu dans le jardin où Moneuse avait conduit la jeune Hippolyte sous prétexte d'herboriser. Mme Moneuse n'entendit que ces paroles : « Fuyez.... Monsieur.... Vous me faites horreur. » Puis, en la voyant, sa soeur avait ajouté : «Tullie.., tu es bien malheureuse, et elle s' était évanouie. »

Après cette affaire Marie-Adélaïde, qui malgré cela ne pouvait pas se soustraire à ses devoirs conjugaux, commença à s'arrondir. Elle se mit alors à penser que cette grossesse allait peut-être arranger les choses dans le couple. Les propos de l'avocat de Tullie au procès nous indiquent que ses espérances ne furent pas atteintes.

Elle m'a dit, je dois l'avouer, qu'au commencement de sa grossesse il parut vouloir changer de conduite envers elle. Quelquefois il semblait éprouver des remords: il s'accusait hautement, demandait pardon à sa femme: puis, et c'est Mme Moneuse qui explique ainsi ces bizarreries dans des notes de sa main qui sont au dossier: Puis tout recommençait pour moi excepté l'espoir qui ne revenait guère.

4) UNE GROSSESSE TUMULTUEUSE

Toujours en proie à ses crises d'autorité, Moneuse continuait, malgré la grossesse de son épouse, à la malmener physiquement. Maître Charles Ledru, avocat de Tullie poursuit sa plaidoirie.

-Je désire, Messieurs, que ce soit encore Mme Moneuse qui vous raconte quels égards son mari avait pour elle pendant sa grossesse.

« Il avait des actes de frénésie que je ne prévoyais pas. Je ne pouvais malgré mon étude deviner lorsqu'il se mettrait en colère. Une nuit à la suite d'injures, il me prit, m'enleva du lit, me porta dans la cour, me jeta sur une voiture qui s'y trouvait, m'y laissa par le froid presque nue, fut se

Notre grayloise terrorisée par ces scènes violentes pris plusieurs fois le parti de s'isoler elle-même, pour échapper au courroux injustifié de son époux.

coucher et dormit tranquillement.

« Mais plusieurs fois à la suite d'injures, de scènes épouvantables, je me sauvais la nuit, au jardin, dans la neige, pour pleurer, gémir et peut-être devenir malade... je rentrai quelques heures après et le trouvai endormi. La vie me pesait tant! et cependant j'étais enceinte!»

Par ses incartades et un harcèlement psychologique de tous les jours, Moneuse plongeait délibérément Tullie dans une détresse grandissante. Ecoutons encore la plaidoirie de l'avocat.

Pour que rien ne manquât au malheur et à l'humiliation, de Mme Moneuse, son mari entretenait dans la maison conjugale des liaisons criminelles avec une domestique. Souvent c'étaient des scènes à l'occasion de cette indigne rivale. Mme Moneuse reçut, de la bouche de son mari, l'aveu que cette fille était sa maîtresse

Dans une époque ou les accidents en couche étaient nombreux*, l'addition de tous ces éléments contrariant, n'était pas faite pour mettre la future maman en confiance. La peur d'un accouchement à l'issue fatale pour elle ou pour l'enfant s'était insinuée dans l'esprit de Marie Adélaïde. Catherine Moneuse, la sœur du mari, en femme d'affaire avisée qu'elle était, conseilla par écrit à son frère de mettre en ordre ses affaires en cas de malheur. Dans sa lettre elle signifiait expressément à Moneuse de ne pas en parler à Tullie pour ne pas l'inquiéter. Maintenant que vous connaissez mieux l'individu, vous n'aurez aucun mal à deviner ce qu'il advint. Il prit un plaisir pervers à l'informer allant même jusqu'à lui montrer le courrier. Malgré ce contexte défavorable, le 31 juillet 1826, la ville de Gray comptait une habitante de plus. La petite Marie Catherine Adelaïde Moneuse naissait en parfaite santé.

« Je fus heureuse toute la journée » dit Mme Moneuse dans son récit. Car pour elle, un jour exempt d'injures, de scènes, d'humiliation, et le jour où elle était mère! c'est toute une époque mémorable.

• D'après une étude sur la mortalité avant 1850, le nombre de femmes décédant à la naissance était de 11,5 pour 1000, le nombre d'enfant était de 250 pour 1000. https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1983_num_38_6_17819

5) DERNIERS MOMENTS A GRAY

Le lendemain, jour du baptême, la trêve avait déjà cessé. Moneuse, sans pitié pour sa femme, chercha en sa présence querelle à M. Caignet, son beau-père... Il avait été si violent qu'elle s'était évanouie de terreur. Cependant à force de prières, de supplications, elle avait obtenu qu'il allât faire des excuses à son père. Moneuse se rendit en effet chez lui. Mais à peine entré il se saisit d'un couperet, s'enferme avec M. Caignet: et il se fût porté aux derniers excès si le sang froid et le courage de ce vieillard n'avaient triomphé de ses lâches emportements. » Après cette tentative odieuse il revint chez lui fort paisible, et aux questions de sa femme il se contenta de répondre: « Ton père est satisfait. »

La naissance de sa fille ne changea en rien le comportement de Moneuse envers son épouse. Quelques temps après, poussée à bout dans la détresse, Tullie en vint à une solution extrême...

Elle ne tint pas à tant de chagrins! Son courage, l'attachement à la vie, si vif! sa piété, sa fille même.... elle oublie tout pour ne voir que son malheur, et un jour, à la suite d'une scène nouvelle, elle se saisit avec avidité d'un bocal rempli d'arsenic, et le verse tout entier dans sa gorge. Moneuse eût peur! il administre à l'instant même des secours. le salut de Mme Moneuse fut dans l'excès même du danger. Le poison avait été pris à une dose si forte que l'estomac le rejeta immédiatement.

Dés que Tullie fut totalement remise de sa tentative, Moneuse persévéra dans ses travers. Pour lui nul doute il se sentait dans son droit! Lors du procès en demande de séparation de corps, Moneuse n'a pratiquement pas nié les faits, pire encore, dans sa plaidoirie, son avocat en rejetait la faute à l'épouse...

C'est à regret, Messieurs, que je rappelle de semblables détails que la dame Moneuse aurait dû s'épargner à elle-même. Comment un instinct de pudeur ne lui a-t-il pas signalé le danger, le scandale de ces imprudentes révélations? Comment n'a-t-elle pas même entrevu qu'en se faisant victime dès les premiers instants de ses noces, elle confessait chez le sieur Moneuse un de ces désenchantements cruels qui jettent la lumière sur tout un passé, et qui renferment plus de honte pour la femme que pour le mari?...

Les affaires de la pharmacie étant au plus mal, les créanciers devenant de plus en plus pressants, Moneuse n'eut d'autre choix que de liquider l'affaire et de quitter Gray pour aller reconstruire ailleurs.

Il avait résolu de venir à Paris, il chargea sa femme d'y choisir un local pour élever un nouvel établissement de pharmacie. Mme Moneuse crut trouver dans la rue Notre-Dame des Champs une situation convenable : C'est là qu'ils se fixèrent, protégés par M. l'abbé Poirier, chapelain du roi Charles X, et ancien ami de la famille Caignet.

6) DIVORCE POINTS DE REPERE

A la lecture des violences physiques et morales subies par Tullie, nous pourrions nous demander pourquoi n'a-t-elle pas quitter cet homme violent? Nous sommes alors en 1825-1830, le divorce n'existe plus dans la loi française. Revenons rapidement sur les lois consacrées au divorce en France aux 18^e et 19^e siècles.

La loi autorisant le divorce en France fut adoptée le 20 septembre 1792 par l'Assemblée nationale et modifiée par des décrets de 1793 et 1794.

Le 30 août 1792, l'Assemblée législative « déclare que le mariage est dissoluble par le divorce » et réhabilite de la sorte le divorce, catégorie juridique du droit romain que le droit canonique avait réussi à occulter. La loi du 20 septembre 1792 institue la laïcisation de l'état civil et l'autorisation du divorce.

En 1792, il existe trois causes principales de divorce.

Le divorce peut-être causé par la démence, la condamnation à des peines afflictives, les crimes, sévices ou injures graves, le dérèglement évident des mœurs, ou l'abandon du domicile par un des époux, suivi d'une absence d'au moins cinq années sans donner signe de vie, l'émigration.

Le divorce s'effectue par consentement mutuel, à la suite de la constatation de désaccords insolubles.

La troisième sorte relève de plus de l'incompatibilité d'humeur et de la rancœur d'au moins une des parties. Sous l'ère Napoléonienne, le Code civil aménagera les lois parues sous la révolution. Les nouveaux articles faisaient la part belle aux hommes, le droit des femmes au divorce était pour le moins limité.

Les rédacteurs du Code civil ainsi que le Conseil d'État chargé de son examen étaient divisés au sujet du divorce. Napoléon joua un rôle important dans son maintien, en avançant son importance afin de limiter les conflits familiaux. Ainsi, le Code civil maintint la possibilité de divorcer tout en la limitant fortement par rapport à la Révolution, notamment en ce qui concerne l'adultère du mari : la femme ne pouvait le demander que si le mari avait « tenu sa concubine dans la maison commune » (art. 229). En revanche, la femme adultère était soumise à une sanction pénale, pouvant être condamnée à la maison de correction pour une durée de 3 mois à 2 ans (art. 298). Les divorcés n'avaient pas le droit de se remarier entre eux (art. 295), ni l'adultère avec son complice. Le divorce pour « incompatibilité d'humeur » était très restreint : il fallait que la vie commune soit devenue « insupportable » et qu'une « cause péremptoire de divorce » justifie celui-ci. Il se faisait en outre sous la surveillance du juge et était limité par l'âge des conjoints (le mari devait avoir plus de 25 ans, la femme entre 21 ans et 45 ans, le mariage devait avoir eu lieu au moins 2 ans auparavant et ce type de divorce n'était plus possible après 20 ans de mariage).

Pendant la restauration, sous la pression des ultras royalistes, le 8 mai 1816, le roi Louis XVIII signe une loi supprimant le divorce en France. Ce rappel du contexte de l'époque fait, nous comprenons mieux pourquoi Tullie subira encore quelques années, la tyrannie de son époux. Il faudra attendre la loi Naquet (juillet 1884) pour voir réapparaître le divorce dans le droit français.

7) ETRANGE MALADIE

Dans les premiers temps qui suivirent l'installation à Paris, la situation du couple était stabilisée, mais hélas cela n'allait pas durer.

IL faut rendre à Moneuse cette justice, que pendant les premiers mois de son séjour à Paris, il s'occupa de sa maison. Ce n'est pas que le bonheur fut rentré sous le toit conjugal; mais les brusqueries, la mauvaise humeur du mari étaient supportables. Ce calme fut de courte durée : bientôt le naturel l'emporta. Il redevint ennuyé de son état et préoccupé de mille autres distractions; pendant des journées entières il était dehors; sa pharmacie restait abandonnée à l'inexpérience d'un jeune élève. »

Après quelques mois, Tullie était prise d'un mal étrange, des maux de ventre de plus en plus fréquent. Au vu des symptômes développés par son épouse Moneuse diagnostiqua un cancer de l'estomac devant lequel la médecine serait impuissante.

Moneuse avait réussi à prouver à sa femme que ses souffrances devaient bientôt finir. A force de l'entendre répéter, cette pauvre femme s'était laissé aller à croire que la chaleur brûlante qu'elle éprouvait souvent après avoir mangé, les coliques fréquentes et d'autres symptômes analogues, attestaient la présence d'une perforation intérieure, d'un cancer à l'estomac.

Le mal étrange dont souffrait madame Moneuse n'était pas sans troubler les habitués de la maison. Lors du procès en séparation des témoignages viendront confirmer leur impression.

Tous ceux qui fréquentaient la maison ont eu la conviction que cette dame était sous l'influence d'un mal caché, inconnu. Tous ont su qu'à certains moments, son ventre se gonflait, qu'elle éprouvait, des coliques violentes, que les extrémités de, son corps devenaient froides. Tous ont eu la pensée qu'une main invisible l'entraînait lentement dans la tombe.

Madame Caignet mère, séparée de son époux était venu vivre à Paris, non loin de sa fille. Inquiète pour Tullie, et connaissant la perversité de son gendre, elle s'arrangea pour se faire inviter à diner chez les Moneuse, en compagnie d'un médecin de ses amis.

Un jour Mme Caignet déjeunait chez sa fille avec un médecin dont il est inutile de dire le nom. La conversation roula pendant tout le repas sur les poisons; il était question surtout de ces poisons qui donnent la mort sans laisser de traces. « Quel est donc, dit » Mme Caignet, le teint d'une personne qui se trouve sous » l'influence du poison ?» — « Absolument comme madame, » répondit le médecin en montrant Mme Moneuse. — « Si ma fille mourait d'une mort violente, dit Mme Caignet, je la ferais ouvrir. » Moneuse ajouta en souriant : Vous seriez bien heureuse de me faire aller à l'échafaud, n'est-ce pas, madame? »

Comme par enchantement après ce diner, les maux de Tullie, commencèrent à s'estomper, puis progressivement à disparaitre. Se sentant découvert Moneuse cessa de verser à son épouse, les doses de poison quotidiennes qu'il lui préparait secrètement.

8) L'HUILE DE SCHISTE BITUMEUX

La peur de la justice obligea pour un temps Moneuse à renoncer à la captation de la dot de son épouse par des moyens illégaux. Bientôt il caressa l'espoir d'écarter Tullie de sa vie, en se lançant dans un projet industriel qui le rendrait indépendant financièrement. En association avec un de ses amis dijonnais, David Blum, il se mit à travailler à l'élaboration d'un procédé permettant de tirer de l'huile pour l'éclairage public à partir du schiste bitumeux extrait des plaines d'Autun. L'idée était bonne, les deux associés déposèrent un brevet en 1831. Restait encore à perfectionner le système afin de rendre cette huile transparente et à en éliminer les odeurs. Pour parfaire le procédé, Moneuse se mit en quête d'actionnaires pour finaliser le projet et en tirer au plus vite des avantages pécuniaires. Voici comment dans son impatience l'époux de Tullie présenta son projet à d'éventuels investisseurs.

L'imagination de Moneuse réalisait déjà des millions, ce que personne n'a assurément le droit de lui reprocher. Ce qui n'est pas tout à fait si innocent, c'était de chercher à se procurer des actionnaires pour une entreprise peut-être bonne, en abusant de leur bonne foi et de leur loyauté. Un jour, des hommes très connus, MM. Decaux et Lacôrdaire, s'étaient rendus chez lui pour admirer les résultats de ses expériences chimiques; ils étaient accompagnés de M. de Renneville, père du secrétaire intime de M. de Villele. Moneuse avait annoncé à ces illustres visiteurs que son huile était incolore: pour soutenir son mensonge il leur montra effrontément, en présence de sa femme, une petite bouteille qui contenait de la térébenthine, et ces messieurs de s'extasier...

Quand ces messieurs furent partis, Tullie choquée par les agissements de son époux ne put s'empêcher de lui faire des reproches.

Il s'emporta, renouvelant toutes ses plaintes sur le malheur qu'il avait d'être attaché par des liens qui, disait-il, enchaînaient son génie.» A force d'exagérer ses espérances, peut-être avait-il fini, comme cela arrive aux menteurs d'habitude, par se persuader lui-même que s'il se débarrassait de sa femme sa fortune était assurée. IL conçut donc le projet d'acheter, à quelque-prix que ce fût, cet avenir dont la pensée jetait tant de trouble dans son imagination, qu'il allait répétant partout, suivant la déposition de l'abbé Poirier, qu'il aurait un sérail, et que sa femme, s'il n'en était pas débarrassé, il la reléguerait dans un pavillon. »

Le projet avec Moneuse ne vit jamais le jour, David Blum se désolidarisera du mari de notre arcoise de naissance et s'associa avec l'ingénieur Alexandre François Selligue. L'année suivante ensemble ils déposèrent un brevet plus abouti. Quelques années plus tard en 1838 Selligue seul, déposera un brevet complémentaire qui lança l'ère industrielle de l'exploitation du schiste bitumeux. Les mines dans la plaine d'Autun furent les premières à être exploitées en Europe. Par son impatience et ses méthodes douteuses, Moneuse était passé à côté de la fortune qu'il appelait de ses vœux.

9) ULTIME AGRESSION

Sentant que l'affaire de l'huile de schiste lui échappait, Moneuse fort contrarié reprit ses manœuvres à l'encontre de Tullie. Son nouveau plan pour la discréditer aux yeux de la loi reposait sur l'idée qu'une épouse qu'il savait malheureuse, ne résisterais pas aux charmes de jeunes gens... N'ayant pu prendre en défaut sa vertueuse épouse, le 28 décemre 1832 Moneuse décidait de précipiter les choses.

En rentrant le soir chez lui, Moneuse était comme de coutume. Quand madame fut couchée, la lumière éteinte, il commença par ses propos habituels: Il faut que je me débarrasse de toi. Puis, se mettant avec beaucoup de sang-froid à deux genoux sur la poitrine de cette malheureuse: « Avouez-moi, dit-il, que vous m'avez fait infidélité? — Et avec qui? grand Dieu? — Avec M. Bernard. » Après avoir meurtri de la sorte la poitrine et les bras de sa femme, il lui ordonna de s'asseoir sur son lit; alors, la tenant par la taille, non pas à deux mains, mais avec les poings fermés, de manière à former de chaque côté des angles aigus, il la serra avec tant de violence qu'elle ne respirait plus qu'à peine. Lui, affectant le calme, l'épouvantait par ces mots: «Vois que tu es peu de chose... ta vie est dans mes mains, tu le vois bien... Avoue que tu aimes M. Bernard, où tu es morte. »

Lâchant un temps sa victime, il reprenait sa triste besogne.

Moneuse s'empare d'un linge, il enlace le col de sa victime, et un instant de plus elle avait cessé d'exister. Mais aux râlements qu'elle fait entendre, à ce bruit si lugubre, dans le silence de la nuit, et surtout pour l'oreille de l'assassin, il se lève précipitamment en proférant ces mots : » Non, j'ai peur de l'échafaud! »

Poursuivant dans le cynisme le plus complet, et profitant de l'état psychologique de Tullie, il lui fit promettre de parachever ellemême ce qu'il n'avait pas eu le courage de terminer.

« Madame je vous pardonne pour le moment, mais à une condition : vous me donnerez votre parole de vous chargez vous-même d'exécuter mes projets, car il faut que vous mouriez. Elle obéit, elle lui jura de prendre l'attentat sur elle et d'aller se jeter à ta Seine.! »

Persuadé qu'elle tiendrait sa promesse, il s'endormait satisfait. Le lendemain ayant quelque peu reprit ses esprits Tullie s'en alla se réfugier sa mère. Au même moment madame Caignet venait chez sa fille, ne la trouvant pas, elle interrogea Moneuse qui laconiquement lui répondit qu'elle était allée se jeter dans la Seine.

A ces mots Mme Caignet se rend à la préfecture de police, auprès de M. Carlier. Un commissaire, M. Lemoine-Tacherat, est désigné; voici comment Moneuse s'absout devant le magistrat, la réponse est extraite du procès-verbal: « Ma femme est partie entre 7 et 8 heures, je ne sais où elle est allée. Il serait possible qu'elle ait été se jeter à la rivière, à la suite d'une explication que nous avons eue ensemble. Je crois avoir à me plaindre de la conduite de ma femme. Il existe entre elle et un sieur Bernard, étudiant en médecine, demeurant, etc., une intimité que je présume, coupable. Si elle s'est noyée elle a bien fait »

10) PROCES POUR ADULTERE

Les marques de strangulation et les traces sur le corps ayant été dument constatées, Tullie fut autorisée à ne pas regagner le domicile conjugal. Commençait alors pour elle, la longue attente avant l'instruction de sa demande de séparation. Dans le même temps Moneuse contre attaquait et intentait à l'encontre de son épouse un procès pour adultère. Pour étayer sa demande, son mari n'hésita pas à utiliser, un malheur arrivé à l'un de ses apprentis.

IL était bien difficile d'être témoin de tout ce qu'endurait Mme Moneuse, sans éprouver pour elle cet intérêt qu'inspirent toujours des souffrances imméritées. Un jeune homme, élève en pharmacie et compatriote des deux époux, ne put résister à cet attrait du malheur. C'était un nommé Millerand. Son oncle, M. l'abbé Poirier, chapelain de Charles X, l'avait confié aux soins de Mme Moneuse dont il connaissait les principes. Sa sympathie pour des peines qu'il voyait sans pouvoir les adoucir, dégénéra en une passion "violente dont il déposa le mystère dans le coeur de son oncle.

Dans la lettre adressée à son oncle, Millerand précisait que madame Moneuse n'était pas au courant de la passion qui le dévorait.

Trop attaché à ses devoirs pour avouer à Mme Moneuse un sentiment qu'il considérait comme criminel; trop faible pour en triompher, Millerand suppliait son oncle de lui donner des conseils et de soutenir sa raison. Au reste, il déclarait dans sa lettre que toujours Mme Moneuse ignorerait son fatal secret.

N'en pouvant plus de garder son amour secret, Millerand entrepris de mettre fin à ses jours. C'est assis sur un banc au jardin du Luxembourg qu'il réalisa son funeste projet en avalant de la strychnine. Moneuse tenta d'utiliser ce suicide comme preuve d'adultère. Les lettres d'adieux du malheureux ayant été déposées au parquet, l'avocat de Tullie n'eut pas de mal à laver l'honneur de Marie Adélaïde sur ce point du procès. Abattant ses dernières cartes, l'avocat de Moneuse fit témoigner les jeunes gens que son client invitait à la maison dans l'espoir de voir son épouse fauter.

Le désespoir de Moneuse, c'est de n'avoir pas réussi à faire succombersa femme. Car il résulte de l'instruction criminelle qu'il attirait chez lui une multitude de jeunes gens, disant à l'un : « Voulez-vous de ma femme je vous la donne : vous me débarrasserez bien, je ne suis pas jaloux. » A d'autre : « Correspondez avec ma femme, cela lui formera le style. » Il invitait un autre à coucher chez lui en son absence..

A l'exception d'un seul tous les témoignages s'avérèrent favorables, à madame Moneuse.

Un Seul témoignage pouvait paraître concluant, mais ce témoignage a été donné par un homme dont les liaisons avec Moneuse ne peuvent que faire suspecter la parole. A coté de cette déposition dont le crédit semble miné, se trouvent les déclarations de témoins honorables dont la précision est toute favorable à la dame Moneuse. Ils sont unanimes pour la représenter comme la victime d'un homme brutal et sans moralité dont tout le soin semblait occupé à entourer sa jeune femmede séductions qui devaient tôt ou tard l'entraîner à des fautes qu'il épiait avec impatience pour s'en servir contre elle et la jeter toute déshonorée au milieu des débats judiciaires.

La thèse de l'adultère ayant été repoussée, le procureur du roi prononça un non lieu au grand soulagement de Tullie.

11) PROCES EN SEPARATION

Après le non lieu dans le procès d'adultère et les constatations de sévices physiques certifiés, Tullie engageait avec confiance sa demande de séparation (Nous l'avons vu plus tôt, le divorce n'existait plus dans la loi). Le procès eut lieu en juin 1833.Comme nous avons pu le voir dans les pages précédentes, Son avocat s'évertua à retracer tous les maux subis par notre héroïne depuis le début de ce mariage malheureux. Pour Marie Adélaïde, l'intérêt principal du procès était de récupérer la garde de sa fille.

Cependant, Messieurs, s'il ne s'agissait aujourd'hui que de Mme Moneuse, elle ne serait pas venue vous faire confidence de ses malheurs; elle se serait éloignée en silence de celui qui l'avait si indignement trahie. Pour elle en effet à quoi bon une séparation l'égale; que lui servirait - elle La vie même, qu'est elle aujourd'hui pour cette jeune femme, épuisée de chagrins, et désormais sans avenir? Votre justice n'y changera rien; car la puissance de ses décisions ne va pas jusqu'à faire refleurir une existence éteinte! Cependant, Messieurs, un intérêt immense amène Mme Moneuse devant vous. Je vous ai appris déjà qu'elle était mère; eh bien, sa fille, son seul bien, son seul trésor en ce monde, son mari la lui refuse... C'est sa fille scule qu'elle vient vous demander.

Moneuse se refusait à confier la garde de la petite à son épouse. Pour contrer cette demande son avocat engagea la bataille sur le terrain financier en argumentant que la famille Caignet ne pourrait point subvenir correctement à l'éducation de la fillette.

La vive et profonde sollicitude d'un père pour l'avenir de son enfant a pu seule déterminer le sieur Moneuse à appeler la lumière sur la conduite de sa femme, on essaye de lui ravir sa seule consolation qui lui reste, et, pour comble de malheur, il a acquis la triste conviction que livrée aux soins maternels, sa fille serait infailliblement perdue... Je dois ajouter, Messieurs, qu'elle serait dans l'impossibilité absolue de pourvoir à l'existence de sa fille, tandis que mon client est assuré de trouver dans son industrie, et dans la position aisée de sa famille, toutes les ressources nécessaires à l'éducation de cet enfant : la dame Moneuse n'a d'autre moyen connu de subsister que la chétive dot qu'elle a reçue de ses parents. Parlera-t-on de l'appui de sa famille? Je tiens de bonne source, que son père, homme dur, avare, et rendu plus intraitable encore par ses embarras pécuniaires, refuserait de lui donner asile. La dame Caignet, sa mère, depuis dix ans séparée de son mari, n'a d'autre fortune au monde qu'un de ces établissements modestes ouverts à certaines nécessités publiques. La soeur de la dame Moneuse qui est également séparée de son mari (on se sépare beaucoup dans cette famille), vit à Paris sans revenus connus.

Après une ultime réplique de Maitre Joly, dans l'intérêt de Madame Moneuse, la cause a été reportée à huitaine pour les conclusions de M. l'avocat du Roi, et le prononcé du jugement. Je n'ai pas retrouvé les détails du jugement, mais la lecture des mémoires de son avocat maitre Charles Ledru nous confirme que Tullie avait obtenu gain de cause. Le triste sire ne survivra pas longtemps à ce procès, il décédera trois ans après en 1836, à Dublin en Irlande.

12) DES MAUX AUX MOTS

Après huit années d'épreuves en tout genre, Tullie enfin libérée de l'emprise de Moneuse, prendra la plume pour évacuer avec des mots, les maux endurés durant ce mariage malheureux. Son premier roman intitulé TROIS ANS APRES sera diversement accueilli par les critiques littéraires, les opposants a une nouvelle loi sur le divorce ne se privèrent pas de lapider l'ouvrage en quelques mots.

— Trois ans après, par M. Tullie Moneuse, est un plaidoyer en faveur de la loi du divorce. Nous craignons que l'auteur ne soit pas plus heureux dans son roman que M. Portalis ne l'a été dans sa proposition.

D'autres critiques plus objectifs, parlent de débuts prometteurs, en soulignant que la description des sentiments exposés par l'héroïne du roman est de la même veine que celle d'Indiana, un des premiers ouvrages de Georges Sand, écrit quatre ans plus tôt.

L'influence du roman d'Indiana a élevé, sur la même question, bien des doutes dans les âmes douces et tranquilles: elle a révélé l'oppression du mari dans le mariage et l'abus du droit confié à la force brutale; aussi plus d'une production, qui ne s'en doute pas, est née non de cette mine, mais dans cette voie. Le roman, que vient de publier Mme Tullie-Moneuse, est une récrimination contre la tyrannie de l'homme et la lâcheté de son emploi. ...

Mais à part cette critique de détails que l'habitude et la réflexion apprendront à l'auteur, nous n'avons plus que des éloges à donner au style naîf, pur et semé de choses pleines d'âme et de sentiment : des émotions assez neuves, nouvellement exprimées, de l'intérêt, du mouvement, du drame et comme pour reposer l'esprit, un dénouement heureux...

Ce début est d'un heureux augure pour son avenir, et nous lui souhaitons assez de chagrins pour en faire un chef-d'oeuvre.

J. L.GAZETTE DES SALONS 1 JANVIER 1836

Une autre critique favorable issue cette fois ci du périodique l'Epoque ou les Soirées Européennes.

Dans Trois ans après, l'amour et l'ambition sont aux prises. Les coups portés par l'ambition sont terribles par leurs effets, terribles par la publicité dont ils sont entourés; mais l'amour, après d'infinis malheurs, sort vainqueur de la lice. Le style de cet ouvrage est d'une pureté, d'une grâce et d'une élégance vraiment remarquables. En lisant les descriptions de madame Moneuse, on croit avoir devant les yeux des études de nos premiers maîtres. A cette femme nous osons prédire de nombreux succès, et, plus tard, nous pourrons la voir figurer parmi nos littérateurs les plus estimés.

Je n'ai pas pu me procurer ce premier roman de Tullie, publié sous le nom de Moneuse, toutefois j'aimerais vous présenter ici, quelques lignes sélectionnées par le critique de la page ci dessus. Bien que livré hors contexte, les dialogues reproduits nous donnent tout de même un aperçu des pensées et sentiments de notre arcoise de naissance.

Il est quelques pensées, quelques peintures, pleines de fraîcheur et de vérité, que l'auteur a parsemées avec talent dans le cours de l'ouvrage; j'en cite, au hasard, quelques-unes:

- :-«L'amour, madame, est une parole de Dieu, et nos coeurs son tabernacle...
- L'âme n'est pas sexuelle et elle comptait tout avec son âme...
- Alors je m'adonnai aux arts, je puisai sans réserve dans leurs trésors, je me réfugiai dans le talent que j'avais acquis, la gloire me tenta de son luxueux prestige. Avoir un nom, né dans la foule, mais qui en sort comme un point lumineux et s'élève, s'embrase de lui-même, n'empruntant rien, ne demandant que l'espace pour s'y élancer et former son auréole. Hélas! je sus bientôt que la gloire, comme une vieille monarchie, avait ses préjugés, son étiquette, son aristocratie. Mécompte de gloire, déception du monde, je subis tout j'eus de l'amertume au coeur, de l'ironie aux lèvres, je devins sceptique, je considérai froidement la vie, tous mes sentiments se fondirent en un seul, l'amitié d'un seul. C'est ainsi qu'une femme sait penser, qu'elle écrit, qu'elle remue le coeur, qu'elle excite l'imagination!

13) GRAY CADRE DU ROMAN REGINA

Quelques années plus tard, REGINA, le nouveau roman de Tullie, fait son apparition en librairie. L'essentiel de cette intrigue romanesque se déroule dans une petite ville de province située en bord de Saône. Bien que dans l'ouvrage cette ville sous préfecture ne soit jamais nommée, les descriptions qui en sont faites ne laissent aucuns doutes, nous sommes à Gray! Au début du roman, Rynold un étudiant en médecine à Paris rentre dans sa ville natale et nous en fait la description suivante :

J'ai revu ma ville natale, l'église aux flancs larges et ouverts, au dôme étroit, à la croix argentée; j ai revu les maisons grises, les vergers dans leurs cadres d'aubépine, les peupliers, les saules, le pont, la rivière...

Hélas! Ces lieux qu'avaient autrefois visités mes pas d'enfant, mon cœur les a méconnus. J'ai trouvé mon père chagrin et tourmenté du souci des affaires, ma vieille tante sourde et grondeuse, assise devant son rouet en face de la grande fenêtre. Rien n'était dérangé dans notre demeure; l'aspect seul n'est plus le même: le deuil de ma mère, encore tendu sur chaque objet, dit que la maison est veuve, orpheline, comme mon père est veuf et comme je suis orphelin.

Poursuivant sa narration le jeune homme, situé sur un point haut, nous décrit la Saône, ses plaines, les clochers alentours, des restes médiévaux ...

(Arc, Rigny, la tour de Beaujeu visible du château de Gray par clair)

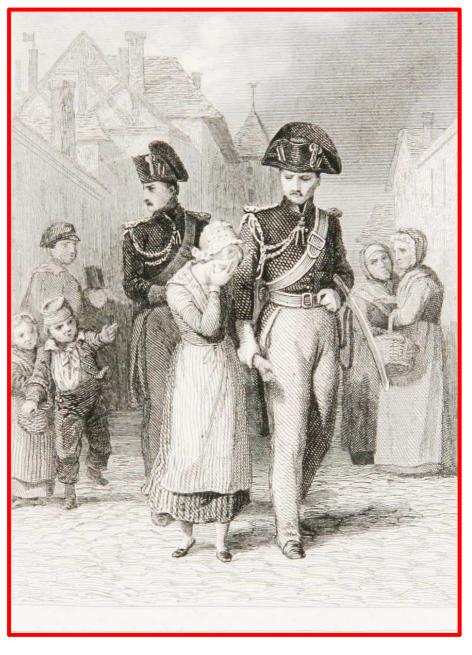
Si déjà je ne me déplaisais pas ici, j'admirerais volontiers le paysage qui se déploie devant mes yeux : des collines ou la vigne déplisse ses bourgeons vermeils, des prairies grandes comme des savanes, des champs de navettes en fleurs, dont les Andes jaunes et embaumées s'étendent vers la lisière de la forêt, qui balance les courbures de sa couronne antique sur la crête d'un vieux manoir, sur les débris d'un monastère. Derrière l'épaisseur du bois, on voit poindre le clocher d'un village dont les toits, encaissées entre les cerisiers fleuris, montrent leurs sommets bruns et rouges, halés comme le visage des jeunes filles qui descendent la côte. Et là bas, au couchant, apparaissent des ruines féodales, confondant leurs échanceures bizarres avec les rochers dont elles semblent les sœurs ou les rivales. Ainsi qu'une belle femme, la Saône se promène à travers ces fraîches vallées; coquette, amoureuse de ses rives, elle semble caresser les images qu'elle réfléchit dans ses eaux transparentes.

La présence d'un régiment de cavalerie et d'autres détails viennent au fur et à mesure du récit confirmer le lieu ou se déroule le roman.

Au pied de la montée voisine est un moulin, à côté de larges écluses ou l'eau bruyante fume et tombe en gerbes perlées, en plis moirés, en luisants filets... Ainsi voilà ce dont je peux jouir tous les jours.

14) TULLIE SE REMARIE

Le roman Régina, connut un certain succès, il est ainsi parvenu jusqu'à nous par le biais de la bibliothèque Nationale de France. Ouvrage tombé dans le domaine public, vous pouvez désormais le lire en le téléchargeant sur le site gallica. Tullie écrira encore quelques romans et quelques nouvelles, notamment en 1851 : Marguerite Robert un conte pour enfant richement illustré de dessin, disponible sur Internet également.



La petite voleuse illustration de la page 81

Veuve de Moneuse, depuis longtemps déjà, Marie-Adélaïde Caignet de par son état civil de naissance, finira par épousera un certain Auguste Blum. Ce dernier était probablement le jeune frère de David, l'ex associé de Moneuse pour la tentative avortée d'industrialisation de l'huile de schiste bitumeux. C'est donc sous le nom de Blum que Tullie écrira encore quelques nouvelles, comme La providence des pauvres gens, intrigue dont l'action est située en Côte d'Or, vers Nuits-Saint-Georges.



Illustration de La providence des pauvres gens.

Le remariage de Tullie fut heureux, elle vécut sereinement à Paris jusqu'à sa mort, intervenue le 11 mai 1875, elle avait 71 ans. Veuve elle ne fut pas enterrée avec son deuxième époux. Sa tombe encore visible aujourd'hui est située au cimetière du père Lachaise. Elle est inhumée avec sa petite fille Adelaïde Catherine Marguerite Amiel (1848–1940) et l'époux de celle-ci, le peintre paysagiste Maximilien Mayeur (1840–1889).

15) SA POSTERITE...

Sur sa tombe un médaillon en bronze la représentant à été volé vers 1981, un exemplaire de ce médaillon est visible à Paris au musée du Carnavalet.



Sa fille Marie Catherine Adélaïde Moneuse dite Alice, épousera Joseph Émile Zéphirin Amiel, professeur de l'université et conseiller général de la Côte-d'Or. Avec son époux, elle accueillera dans leur maison de Seurre un jeune poète nommée Sully Prudhomme. De cette rencontre naîtra une amitié entre le futur prix Nobel de littérature et madame Amiel. De 1865 à sa mort Alice, née Moneuse en 1826 à Gray, correspondra avec le jeune prodige. Prudhomme dédicacera Stances et poèmes à sa bienfaitrice. Leurs courriers croisés furent publiée en 1911. Par ses conseils, ses critiques simples et honnêtes, les spécialistes de l'auteur sont unanimes pour saluer l'influence d'Alice dans l'évolution de sa brillante carrière.

C'est à Seurre, que vivent désormais Mr et Mme Amiel. Le couple est versé dans la culture artistique et littéraire, ils sont hospitaliers; à chaque époque estivale ils ont pris l'habitude de réunir chez eux un groupe d'amis, appréciant que ceux-ci amènent avec eux, à l'occasion quelque autre connaissance. C'est dans ce cadre que Sully fut reçu... ...Des relations s'établirent entre les deux familles et naturellement les Amiel s'intéressèrent aux débuts du jeune poète; on peut aussi affirmer que des relations quasifiliales réunirent Sully Prudhomme et Alice Amiel, bien plus âgée que le jeune homme. Le poète trouva en eux des témoins dignes de confiance sur qui éprouver la valeur de ses créations; en effet Mme Amiel était douée d'une excellente mémoire, d'une intelligence prompte et souple, d'un esprit de terroir réaliste, logique et honnête; très franche et aussi spontanée dans son langage comme dans ses impressions, Alice Amiel, était le critique idéal, celui dont le jugement annonce celui du public. Et Sully éprouva une satisfaction profonde à s'entretenir, par correspondance avec cette dame remarquable, de ses réflexions, de ses projets, de ses idées sur l'art, le monde et la vie, ainsi qu'à méditer les jugements, aussi indépendants que sympathiques de sa correspondante fidèle.

L'arrière petite fille de Tullie, Alice Julie Catherine Mayeur (1873–1930) fut l'épouse de Louis Barthou qui occupa d'importants fauteuils de ministre entre 1896 et 1934. Il fut notamment ministre des travaux publics, de l'intérieur, de la justice, président du conseil des ministres. Il était ministre des affaires étrangères le 9 octobre 1934, lorsque il reçu à Marseille, le roi de Yougoslavie Alexandre 1^{er}. Victime d'un attentat perpétré par un nationaliste bulgare, le souverain meurt. Lors de la fusillade qui s'en suit avec la police, le ministre est mortellement touché par une balle perdue.

SOURCES

Article Wikipédia sur Tullie Moneuse.

Archives numérisées des états civils de Gray, Mirebeau, Paris ...

Gallica.fr site de la bibliothèque nationale de France.

Gazette des tribunaux 1833.

Gazette des salons 1836.

Périodique l'Europe.

Romans et nouvelles de Tullie Moneuse Blum disponibles sur internet : Régina, Marguerite Robert, La providence des pauvres gens...

Site internet: Au nom des Amiel.

